

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2010

DIRECTION DE L'ACTION DU  
GOUVERNEMENT



## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Coordination du travail gouvernemental » permet, dans un souci d'optimisation de la gestion publique, de mettre en commun l'essentiel des fonctions de soutien permettant d'assister le Premier ministre dans les rôles que lui confère la Constitution.

Les services qui le constituent peuvent être regroupés autour de trois fonctions principales :

- la fonction d'état-major liée à la direction de l'action du Gouvernement ;
- la fonction de stratégie et prospective ;
- la fonction de coordination.

De plus, le programme 129 inclut les subventions versées par l'État à l'Ordre National de la Légion d'Honneur et à l'Ordre de la Libération.

### Présentation des modalités de gestion du programme

Placé sous la responsabilité du secrétaire général du Gouvernement, le programme 129 occupe une place particulière dans le budget général qui s'explique, notamment, par l'autonomie de plusieurs des organismes qu'il regroupe.

Dans ce contexte, l'accord de tout acteur du programme, préalablement à l'établissement d'objectifs, d'indicateurs et de résultats prévisionnels le concernant, est systématiquement requis. De même, la recherche de la transparence et de la collégialité par le partage de l'information et la mise à disposition d'outils adaptés constitue un principe déterminant du pilotage du programme. Actualisée le 9 janvier 2009, à la suite du regroupement des autorités administratives indépendantes au sein d'un programme dédié, une charte définit ainsi les règles présidant au dialogue de gestion, tant sous l'angle de la prévision et de l'exécution budgétaires que du point de vue de la démarche de performance.

Le découpage du programme en budgets opérationnels de programme est effectué selon deux ensembles :

- d'une part, chaque organisme disposant d'un ordonnateur spécifique est doté d'un BOP ;
- d'autre part, sous la responsabilité du directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre, un BOP « soutien » regroupe les crédits de personnel, de fonctionnement et d'investissement des autres organismes.

### Structuration en actions

La structuration de ce programme en neuf actions est le résultat d'une démarche visant à regrouper les acteurs autour de finalités d'intérêt général, sans porter atteinte à leur autonomie de gestion. La discontinuité de la numérotation des actions résulte des ajustements opérés sur le périmètre ministériel, depuis le début de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances.

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Coordination du travail gouvernemental
- ACTION n° 02 : Coordination de la sécurité et de la défense
- ACTION n° 03 : Coordination de la politique européenne
- ACTION n° 05 : Administration territoriale
- ACTION n° 10 : Soutien
- ACTION n° 11 : Stratégie et prospective
- ACTION n° 13 : Ordre de la Légion d'honneur
- ACTION n° 14 : Ordre de la Libération
- ACTION n° 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED] 

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED] 

[REDACTED]

**ACTION n° 15** **6,2 %**   
**Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie**

Cette action regroupe les crédits de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), créée par le décret n° 82-10 du 8 janvier 1982. La MILDT est aujourd'hui régie par le décret n° 99-808 du 15 septembre 1999.

Afin de mieux articuler les trois approches de la lutte contre la drogue et de dépasser les cloisonnements et les diversités des cultures au sein des administrations, la MILDT impulse et coordonne la réflexion des acteurs publics en leur donnant, aux niveaux national et déconcentré, les outils interministériels nécessaires à la conduite d'une politique

cohérente et lisible, permettant de faire baisser l'usage de drogues illicites et l'abus d'alcool.

Pour la mise en œuvre de cette action, la MILDT s'appuie sur ses deux groupements d'intérêt public (GIP), qu'elle finance en quasi-totalité et qui sont administrés par un conseil d'administration interministériel : l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), qui a pour objet l'observation des évolutions des consommations, la diffusion des données et l'évaluation régulière des actions menées dans le cadre du plan ; le centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) situé à Fort-de-France, qui a pour objet l'organisation d'actions de formations spécialisées, principalement dans les domaines de la lutte contre les trafics et le blanchiment dans une zone géographique prioritaire (zone des Caraïbes).

Les principales activités de la MILDT sont les suivantes :

### **1. Coordination interministérielle et pilotage national et territorial**

La coordination interministérielle regroupe l'ensemble des outils communs d'information, de communication, de connaissance scientifique et de formation nécessaires à la conduite des actions des ministères.

Il s'agit par exemple, à travers des formations inter-catégorielles communes aux différents acteurs de la prévention (policiers, gendarmes, personnels des établissements scolaires ou de clubs sportifs, parents), de permettre à la fois le rappel de la loi et la prise de conscience sanitaire et sociale des conduites à risques.

Il s'agit aussi de s'appuyer sur un programme de recherche piloté par la MILDT, dont les priorités sont définies par un conseil scientifique et qui permet de lancer des appels d'offres auprès des établissements publics de recherche, de disposer d'expertises collectives permettant à tous les ministères d'avoir le même niveau d'information sur les effets des produits, les types de consommations, les marchés des substances illicites, les précurseurs chimiques et les déterminants socio-économiques des conduites à risques.

La mise en œuvre d'une communication sur le cadre légal et réglementaire régulant la consommation de drogues illicites et d'alcool constitue également un axe fort de cette action, de même que le financement en matériel innovant de lutte contre le trafic, mutualisable à l'ensemble des ministères concernés.

Les priorités définies au niveau national sont relayées au niveau territorial par les chefs de projet chargés de la lutte contre les drogues, en préfecture de département. Nommés par les préfets parmi les sous préfets directeurs de cabinet, ceux-ci coordonnent les actions des services déconcentrés en s'appuyant sur les compétences et les ressources d'observation et de conseil méthodologique présentes sur leur territoire. Leurs actions sont formalisées dans des plans départementaux interministériels.

### **2. Expérimentation de nouveaux dispositifs**

Les crédits de la MILDT permettent d'expérimenter, sur quelques sites et pendant un laps de temps donné, des dispositifs innovants de prévention, de rappel de la loi et de lutte contre le trafic qui pourront être repris par les ministères s'ils se révèlent pertinents. Il n'appartient pas à la MILDT, en effet, de financer des dispositifs sur le long terme.

### **3. Action internationale**

La lutte contre la drogue appelle une approche transnationale qui s'articule autour des axes suivants :

- œuvrer au rapprochement des politiques des États de l'Union européenne en matière de substances psychoactives, en dynamisant les diverses instances européennes traitant de la drogue et en développant la coopération en matière d'échange de bonnes pratiques ;
- participer plus activement aux débats en cours dans les autres enceintes internationales, en rappelant l'attachement de la France aux principes qui sous-tendent son action ;
- intensifier les contacts bilatéraux dans et hors de l'Union ;
- développer les actions d'assistance technique par voie directe et bilatérale ou par le biais des structures multilatérales en direction des pays qui n'ont pas encore adopté de dispositions anti-drogue et qui sont confrontés à des problèmes importants.

Ce volet doit permettre d'améliorer la connaissance des routes de la drogue et d'accroître la coordination entre les ministères concernés par une mutualisation des moyens et des actions.

#### OBJECTIF n° 4 : Impulser et coordonner les actions de l'Etat en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies

Les drogues restent aujourd'hui un problème majeur de société qui touche directement ou indirectement l'ensemble de la société française. En effet, aux dommages sanitaires et sociaux pour l'usager s'ajoutent les dommages pour l'entourage et la collectivité (accidents, violence, délinquance, insécurité).

Dans ce contexte, le nouveau plan gouvernemental 2008-2011 préparé par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), avec les ministères et les partenaires concernés, entend prendre en compte l'ensemble des problèmes engendrés par le phénomène global de consommation de drogues dans notre pays, afin de faire baisser l'usage de drogues illicites et l'abus d'alcool.

La réalisation des objectifs ambitieux de ce plan implique une meilleure articulation entre les différents volets de la politique publique : prévention, application de la loi et lutte contre le trafic, prise en charge sanitaire et sociale.

Elle exige une coordination interministérielle forte. Conformément au décret du 15 septembre 1999, celle-ci a été confiée à la MILDT qui est chargée d'impulser et de coordonner les actions des ministères compétents en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies, en veillant à la cohérence des actions menées.

L'indicateur retenu au regard de cet objectif stratégique permet d'apprécier la mobilisation des ministères et de leurs services déconcentrés autour du plan gouvernemental ; il mesure donc la performance du pilotage interministériel assuré par la MILDT. Simultanément, dans le cadre du dialogue de gestion entre la MILDT et son réseau territorial, des indicateurs internes permettent d'apprécier la capacité des chefs de projet départementaux à mobiliser les administrations déconcentrées pour décliner localement le plan gouvernemental.

#### INDICATEUR 4.1 : Mise en oeuvre des objectifs du plan gouvernemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Taux de réalisation des 44 objectifs du plan	%	-	-	40	40,6	73	100
Taux de réalisation des 14 objectifs du champ « prévention, communication, information »	%	-	-	40	43	77	100
Taux de réalisation des 8 objectifs du champ « application de la loi »	%	-	-	40	47	80	100
Taux de réalisation des 11 objectifs du champ « prise en charge sanitaire et sociale »	%	-	-	40	35	69	100
Taux de réalisation des 8 objectifs du champ « recherche, formation »	%	-	-	40	33	66	100
Taux de réalisation des 3 objectifs du champ « action internationale »	%	-	-	40	45	76	100

**Coordination du travail gouvernemental**

Programme n° 129 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**Précisions méthodologiques**Sources des données :

La MILDT fournit les données à partir des documents suivants :

- les relevés de décisions du comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie et de prévention des dépendances, ainsi que ceux des comités permanents ;
- les rapports annuels des programmes ministériels ;
- les comptes rendus des comités de pilotage interministériel.

Elle réalise la collecte des résultats des objectifs opérationnels avec l'ensemble des départements ministériels.

Modalités de calcul :

Le plan gouvernemental a été préparé au cours du premier semestre 2008. Comportant 44 objectifs répartis sur 5 champs d'action, il a été lancé au cours du second semestre 2008.

Chacun des cinq plans d'action (prévention, communication et information ; application de la loi ; prise en charge sanitaire et sociale ; recherche et formation ; action internationale) se décline en objectifs eux-mêmes déclinés en actions opérationnelles. Le taux de réalisation d'un plan d'action est obtenu par la moyenne de réalisation des actions opérationnelles qui le composent. Le taux de réalisation des objectifs du plan gouvernemental agrège les résultats correspondant aux cinq champs d'action.

**OBJECTIF n° 5 : Eclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue**

Le centre d'analyse stratégique (CAS) est chargé d'une mission « d'expertise et d'aide à la décision pour la conduite des politiques publiques ». A cette fin, il élabore des rapports, recommandations et avis, soit à la demande du Premier ministre, soit de sa propre initiative dans le cadre d'un programme de travail annuel.

L'indicateur 5.1 se rapporte à cette part de son activité, d'une part en précisant le taux des publications présentées dans les délais fixés, l'utilisateur désignant ici l'autorité politique au bénéfice de laquelle s'inscrit l'action du centre, et d'autre part en rendant compte du taux de satisfaction enregistré à l'égard de la publication de sa « note de veille ».

Le centre assure également un rôle de coordination à l'égard des organismes de conseils qui lui sont rattachés. Les chiffres correspondant aux publications de ces derniers sont désormais compris dans les résultats de l'indicateur 5.1. De plus, des informations relatives à la fréquentation de leurs sites Internet se trouvent dans le chapitre consacré à la justification au premier euro, avec le nombre de visites du site [www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr) et des sites des organismes associés.

**INDICATEUR 5.1 : Diffusion des travaux stratégiques et prospectifs**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Prévision PAP 2009	2009 Prévision actualisée	2010 Prévision	2011 Cible
Taux des publications présentées dans les délais prévus	%	75,6	75	80	80	80	85
Taux de satisfaction à l'égard de la "note de veille" du CAS	%	-	98,62	70	80	80	80

**Précisions méthodologiques**Sources des données :

Le suivi des publications est centralisé au niveau de la direction générale du CAS.

**Sous-indicateur 1 :** « taux des publications présentées dans les délais prévus »

Modalités de calcul :

Numérateur : nombre de publications du CAS et des organismes de conseils rattachés produites dans les échéances fixées par l'autorité qui l'a saisie ou par son programme de travail.

Dénominateur : nombre total des publications produites durant l'exercice.

L'ensemble des rapports, recommandations et avis produits sur saisine du Premier ministre, ou de la propre initiative du CAS, est compris dans le calcul de cet indicateur, de même que les publications des organismes consultatifs qui lui sont rattachés : le conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC), le conseil d'orientation pour l'emploi (COE), le conseil d'analyse économique (CAE), le conseil d'orientation des retraites (COR) et le conseil d'analyse de la société.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT


[REDACTED]

## ACTION n° 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie

	Titre 2	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1 816 349	27 985 493	<b>29 801 842</b>
Crédits de paiement	1 816 349	27 985 493	<b>29 801 842</b>

## EFFECTIFS

Dans le cadre du transfert de l'activité de documentation de la MILDT vers l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (l'OFDT), deux emplois sont transférés sur le plafond d'emploi OFDT. Ainsi, 22 ETPT sont prévus en 2010.

Ces ETPT se ventilent de la manière suivante entre catégories :

- A+ : 2
- A : 6
- C : 6
- Contractuels : 8

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 548 493	3 548 493
Subventions pour charges de service public	4 048 000	4 048 000

Les crédits de fonctionnement de la MILDT comprennent trois composantes : Les crédits de fonctionnement courant de la structure, les crédits de fonctionnement liés à l'action de coordination en matière de lutte contre la drogue, les subventions pour charges de service public accordées aux deux groupements d'intérêt public (l'OFDT et le CIFAD).

**Coordination du travail gouvernemental**

Programme n° 129 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**- Les crédits de fonctionnement courant : 548 493 €**

Ceux-ci se structurent autour de deux composantes : le premier poste concerne le remboursement des deux emplois mis à disposition par la CPAM de Paris, ce qui représente 230 000 euros.

Le deuxième poste regroupe l'information et la communication institutionnelles de la MILDT (site internet, agrégateur de presse, abonnements spécialisés, acquisition d'ouvrage), les dépenses de fonctionnement essentielles à l'activité de la structure dont les frais liés aux déplacements et à la représentation de la MILDT. Il regroupe enfin les crédits d'action sociale et de formation.

**- Les crédits de fonctionnement concernant l'action de coordination : 3 000 000 € en AE et en CP**

Ils permettent à la MILDT d'animer et de coordonner au niveau national et territorial les actions des ministères et de leurs services déconcentrés concernés par la lutte contre la drogue et inscrites dans les orientations du plan gouvernemental.

Il s'agit notamment des formations interministérielles sur la question des drogues, du financement de moyens d'information, du rappel d'une campagne de communication sur la législation anti-drogue, d'outils pédagogiques modernes, d'actions de prévention en direction de publics cibles, de moyens spécifiques pour les agents chargés de l'application de la loi.

Ces actions innovantes et interministérielles sont présentées et validées au niveau national lors d'un comité permanent présidé par la MILDT, rassemblant des représentants de chaque ministère. Au niveau territorial elles sont validées lors des comités de pilotage départementaux présidés par les préfets.

**- Les subventions pour charges de service public : 4 048 000 €**

Ces subventions financent deux GIP, opérateurs du programme pour cette action. Il s'agit de l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT) qui assure la fonction d'observation des drogues et de diffusion des données et du Centre Interministériel de Formation Anti Drogue (CIFAD) situé à Fort de France qui permet, par des formations de pointe, la diffusion des pratiques de lutte contre le trafic dans une zone prioritaire.

Les crédits alloués à ces deux GIP (soit **3 530 000 €** pour l'OFDT et **518 000 €** pour le CIFAD) assurent le paiement des charges de personnel et de fonctionnement de ces établissements leur permettant de mener à bien les activités qui participent à la mise en œuvre globale du plan gouvernemental.

**■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	500 000	500 000

Ces crédits permettent le financement d'un certain nombre d'outils innovants utiles aux ministères dans le cadre de leurs actions de lutte contre la drogue, présentés et validés en comité permanent.

**■ DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts aux autres collectivités	19 889 000	19 889 000

Ces crédits d'intervention permettent la mise en œuvre, tant au niveau central que déconcentré, de la politique publique de lutte contre les drogues inscrite dans le plan gouvernementale 2008-2011.

**- Au niveau central :**

Ces crédits financent notamment à hauteur de **1,5 M€** un programme annuel de recherche piloté par la MILDT dont les priorités sont définies par un conseil scientifique et qui permet de disposer d'expertises collectives et de recherches donnant à tous les ministères des connaissances complètes et actualisées sur les effets des produits, les types de consommation, les

marchés de substances illicites et les déterminants des conduites à risque.

Par ailleurs **3,4 M€** sont prévus pour soutenir les projets interministériels présentés au comité permanent par les ministères compétents dans le cadre des priorités du plan gouvernemental. Celles-ci concernent à la fois les actions de prévention, de respect de la loi et de lutte contre le trafic national et la coopération internationale à travers les contributions aux instances internationales concernées, l'action concertée sur les routes de la drogue, le développement de la coopération méditerranéenne.

- Au niveau déconcentré :

Il a été demandé aux chefs de projet, sous l'autorité des préfets, de décliner, dans leurs plans départementaux de lutte contre les drogues, les orientations du plan gouvernemental et de veiller à l'effet levier de leurs crédits. La mise en œuvre de ces plans, qui sera assortie d'objectifs et d'indicateurs permettant d'évaluer la pertinence des actions locales au regard de la baisse des consommations et des trafics, nécessite une enveloppe de crédits d'intervention estimée à **12,08 M€** à laquelle s'ajoutent des crédits du titre 3, la totalité des crédits déconcentrée faisant l'objet d'une dotation annuelle globale et fongible entre le titre 3 et le titre 6.

En outre, le dispositif d'appui aux chefs de projets et acteurs institutionnels locaux, mis en place autour des Centres d'Information Régionaux sur les Drogues et les Dépendances (CIRDD) et ayant fait l'objet d'un audit en 2009 débouchera en 2010 sur un nouvel appel à projets centré sur le concept de prévention globale autour des seules fonctions « conseils méthodologiques et observation » sur l'ensemble des régions. Le coût total s'élève à **2,9 M€**

## OFDT - OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES

L'observatoire Français des Drogues et Toxicomanies OFDT est un groupement d'intérêt public créé en Octobre 1995. Placé sous l'autorité de la MILDT, il rassemble les ministères concernés par la lutte contre les drogues et les toxicomanies.

Il assure pour l'ensemble de ces ministères la fonction d'observation des phénomènes de consommation de drogues et de diffusion des données nécessaires à la mise en œuvre de la politique publique inscrite dans le plan gouvernemental.

Il assure notamment la publication régulière d'un état complet de la situation des drogues en France (Tendances) ainsi que des enquêtes périodiques sur les consommations (Baromètre santé, EROPP, ESCAPAD, ESPAD). Il réalise chaque année des études spécifiques à la demande de la MILDT et des ministères.

Le GIP est également chargé de la définition et de la collecte des indicateurs de mise en œuvre des actions du plan ainsi que de son évaluation finale.

Au niveau européen, l'OFDT est pour la France le point focal du réseau REITOX (réseau européen d'information sur les drogues et les toxicomanies) mis en place par l'OEDT (Observatoire européen des drogues et toxicomanies).

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2008		LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie</b>	<b>3 150</b>	<b>3 150</b>	<b>3 400</b>	<b>3 400</b>	<b>3 530</b>	<b>3 530</b>
Subventions pour charges de service public	3 150	3 150	3 400	3 400	3 530	3 530
<b>Total</b>	<b>3 150</b>	<b>3 150</b>	<b>3 400</b>	<b>3 400</b>	<b>3 530</b>	<b>3 530</b>

Dans le cadre du transfert en 2010 de l'activité documentation de la MILDT, la subvention pour charge de service public est augmentée de 106 000 euros de frais de personnel et de 24 000 euros de fonctionnement liés à cette nouvelle mission.

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2009 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	Recettes	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Personnel	1 870	2 330	Ressources de l'État	3 150	3 190
Fonctionnement	2 120	1 600	- subventions de l'État	3 150	3 190
Intervention			- ressources fiscales		
			Autres subventions	570	350
			Ressources propres et autres	240	80
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 990</b>	<b>3 930</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>3 960</b>	<b>3 620</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	30	310
Total : équilibre du CR	<b>3 990</b>	<b>3 930</b>	Total : équilibre du CR	<b>3 990</b>	<b>3 930</b>

Tableau de financement abrégé

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	Ressources	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement		
Investissements	130	130	Ressources de l'État		
			Autres subv. d'investissement et dotations		
			Autres ressources	130	130
<b>Total des emplois</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>130</b>	<b>130</b>
Apport au fonds de roulement			Prélèvement sur le fonds de roulement		

### — DÉPENSES 2009 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2009 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
	2 330	1 600		130	<b>4 060</b>

### — CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2008 (1)	Budget prévisionnel 2009	Prévision 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	29	31	33
- sous plafond opérateurs	27	30	31
- hors plafond opérateurs	2	1	2
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	1	1	1
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	1	1	1

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

L'augmentation du plafond d'emplois de l'opérateur OFDT provient d'un transfert de deux emplois de documentalistes de la MILDT qui rejoignent l'OFDT à la suite du transfert à ce GIP de l'activité documentaire de la MILDT.

L'emploi rémunéré par un autre programme correspond à l'emploi de directeur du GIP rémunéré par le ministère de la Santé.

### CIFAD - CENTRE INTERMINISTÉRIEL DE FORMATION ANTI DROGUE

Le Centre Interministériel de Formation Antidrogue (CIFAD) est un groupement d'intérêt public créé en 2003, placé sous l'autorité de la MILDT et rassemblant les ministères concernés par la lutte contre le trafic ainsi que le ministère de la santé.

Il offre des formations de pointe concernant aussi bien la surveillance du fret, des passagers, le blanchiment des capitaux, l'application des conventions internationales etc.

Ces formations sont destinées aux services répressifs français en poste dans les Départements Français d'Amérique et aux personnels des services répressifs des pays de la zone d'Amérique centrale et d'Amérique du sud.

## Coordination du travail gouvernemental

Programme n° 129 OPÉRATEURS

## FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2008		LFI 2009		PLF 2010	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 15 : Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie</b>	<b>487</b>	<b>487</b>	<b>518</b>	<b>518</b>	<b>518</b>	<b>518</b>
Subventions pour charges de service public	487	487	518	518	518	518
<b>Total</b>	<b>487</b>	<b>487</b>	<b>518</b>	<b>518</b>	<b>518</b>	<b>518</b>

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2009 DE L'OPÉRATEUR

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009	Recettes	Exécution 2008	Budget prévisionnel 2009
Personnel			Ressources de l'État	487	518
Fonctionnement	139	125	- subventions de l'État	487	518
Intervention	637	423	- ressources fiscales		
			Autres subventions	19	30
			Ressources propres et autres	6	
<b>Total des dépenses</b>	<b>776</b>	<b>548</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>512</b>	<b>548</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	264	
Total : équilibre du CR	<b>776</b>	<b>548</b>	Total : équilibre du CR	<b>776</b>	<b>548</b>

Le montant des interventions apparaît dans le compte de résultat sous l'intitulé « mission », il correspond à l'organisation par le CIFAD de stages sur la zone des caraïbes conformément à l'objet de la convention constitutive.

Le résultat déficitaire 2008 provient essentiellement de la résorption par le CIFAD de l'excédent de trésorerie 2007 (dû à un retard pris dans l'organisation des stages) ayant servi à l'organisation de nouveaux stages.

## DÉPENSES 2009 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION

Avertissement : Les dépenses 2009 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actif.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
		125	423		<b>548</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2008 (1)	Budget prévisionnel 2009	Prévision 2010
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur			
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	12	12	13
- rémunérés par l'État par les autres programmes de rattachement	12	12	13

(1) La réalisation 2008 reprend la présentation du RAP 2008.

L'ensemble du personnel du CIFAD est mis à disposition à titre gracieux par les ministères membres du GIP. Il est prévu en 2010 une mise à disposition d'un représentant du ministère de la Santé dont le poste est actuellement vacant.